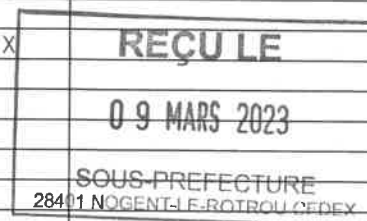


Date de transmission de la convocation 21 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	A compter de 20 h 10	X	JOLY Jimmy (de 19h30 à 20h10)
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	GAUTHIER Nicole



Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

### CONVENTION EURE-ET-LOIR NUMERIQUE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR LE CABINET INFIRMIERS (Délibération 10-27/02/2023)

A la demande du Maire, Francis DE KONINCK sort de la salle afin de ne participer ni au débat et ni au vote.

Stéphane COURPOTIN explique que des travaux doivent être réalisés pour la viabilisation télécom du cabinet infirmier.

Il présente deux propositions pour les travaux de raccordement de la fibre :

- Eure-et-Loir numérique : 3 067,07€ HT
- Pigeon TP : 2 685,42€ HT

Stéphane COURPOTIN propose de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON TP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

Po. *[Signature]* *[Signature]*  
V. TRIVÉRIO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/3/2023  
la publication le 9/3/2023

Fait à ARCISSES, le 9/3/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché  
V. TRIVÉRIO Adjointe



**REÇU LE**  
**09 MARS 2023**  
SOUS-PREFECTURE  
28401 NOGENT-LE-ROTROU CEDEX